

**Communiqué de presse
18 novembre 2024**

Aux représentant-e-s des médias

La Ville de Genève adopte une nouvelle charte alimentaire qui renforce son partenariat avec l'agriculture locale

A la suite d'une large consultation des différentes structures qui représentent l'agriculture genevoise, une nouvelle Charte de l'alimentation durable est récemment entrée en vigueur. Cette mouture remplace le texte qui avait été adopté en octobre 2021. Une charte spécifique aux manifestations a aussi été élaborée.

La Charte de l'alimentation durable pose un cadre fort de politique publique en matière de consommation. A travers ce texte qui guide l'action municipale et les entreprises ou organisations qui répondent à des marchés publics en matière alimentaire, le Conseil administratif se positionne comme un partenaire majeur des paysan-e-s de la région, pour leur offrir des débouchés substantiels et rémunérateurs. Après une large concertation des acteurs et actrices de l'agriculture genevoise - AgriGenève, Union Maraîchère de Genève (UMG), Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), Uniterre, Association genevoise des vignerons indépendants (AGVEI), Association des brasseurs indépendants de Genève (ABIG) -, le document adopté en octobre 2021 a été amendé et une version spécifique aux manifestations a été élaborée. « Cette révision est essentielle pour toutes les parties. Une alimentation plus durable ne peut se faire qu'en collaboration étroite avec le monde agricole genevois, en tenant compte de ses réalités et de ses attentes. Les récents résultats dans nos restaurants scolaires, affichant près de 30% de produits GRTA, attestent déjà d'une avancée majeure », indique Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge de l'environnement.

Favoriser la viande de la région et mieux définir la notion de « local »

Parmi les principales modifications figurent, à la demande du milieu agricole, les ajouts suivants: transparence sur les provenances, prise en considération de la vente directe, prix rémunérateurs pour les producteur-trice-s et tout au long de la filière ou encore précision sur la définition de « local » (en priorité genevois ou labellisé GRTA, à défaut régional ou suisse). Favoriser les filières locales de produits carnés tout en diminuant le recours aux produits importés est un autre élément majeur de ce nouveau document-cadre. A cet égard, la Charte générale exige désormais 90% de viande GRTA, en priorité, ou suisse, tandis que ce pourcentage s'élève à 100% dans la Charte spécifique aux manifestations. « Manger de la viande de qualité et en quantité responsable, c'est manger de la viande élevée ici ! », indique Patricia Bidaux, présidente d'AgriGenève.

La Charte spécifique aux manifestations se distingue également par une exigence plus forte concernant la provenance des boissons (100% de vins genevois, 50% de bières artisanales, spiritueux et boissons sans alcool produites à Genève). « Cette charte est la cohérence même, buvons et mangeons ce que nous offre notre terroir », souligne Willy Cretegny, président de

l'association genevoise des vigneronns et encaveurs indépendants (AGVEI). Les objectifs concernant les aliments biologiques, de saison, fait maison et le non- recours aux espèces de poissons menacées restent identiques.

A noter que les objectifs fixés dans la Charte visent les domaines suivants :

- Institutions municipales directement sous gestion : cafétérias, réceptions
- Institutions subventionnées, avec lien de subordination directe avec la Ville de Genève : crèches, restaurants scolaires
- Marchés publics : gestions concédées, établissements publics propriétés de la Ville, établissements faisant l'objet de concours publics
- Institutions et associations subventionnées, sans subordination directe (notamment festivals et manifestations publiques ou culturelles proposant de la restauration)
- Manifestations organisées ou soutenus par la Ville, et manifestations se déroulant sur le territoire de la Ville soumises à autorisation

Les deux documents-cadre se trouvent à l'adresse suivante : geneve.ch/charte-alimentation-durable

Contacts

Anne Bonvin Bonfanti
Conseillère de direction en charge de la communication
Département des finances, de l'environnement et du logement
T. 022 418 22 43 / 079 594 14 92
anne.bonvin-bonfanti@ville-ge.ch

Patricia Bidaux
Présidente AgriGenève
T. 022 939 03 10 / 079 734 49 08
presidence@agrigeneve.ch

Willy Cretegny
Président de l'association genevois des vigneronns encaveurs indépendants
T. 079 626 08 25
president@asvei.ch

